

L'ECHO LOGIQUE

Le journal de Saint Jean Environnement

N° 30
Septembre
2023



Editorial

L'association Saint Jean Environnement s'inscrit dans le temps, bientôt 40 ans, pour défendre l'environnement et la qualité de vie sur notre commune et notre Métropole.

La crise climatique et énergétique nous oblige. Les décisions locales et individuelles sont déterminantes pour avancer collectivement vers plus de sobriété au bénéfice de la planète et de notre ville.

Aussi, sommes-nous attentifs au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui autorise de nouveaux aménagements. Nous saluons la pause sur l'habitat mais nous nous inquiétons du développement important des zones logistiques et d'activités économiques notamment l'agrandissement de la Lauze sur des terres agricoles. Nous tirons le signal d'alarme pour des activités illégales installées en zone naturelle et inondable au bord de la Mosson.

En terme de déplacements, nous souhaitons la diminution du trafic automobile au profit des transports en commun et des mobilités actives comme la marche et le vélo. Ceci passe par des aménagements urbanistiques forts et volontaristes. Le projet de barreau autoroutier traversant notre commune (COM) et la récente viabilisation de la rue Fon de l'Hospital laissant la part belle au tout voiture, témoignent d'une politique du passé tournant le dos à l'urgence climatique.

Nous saluons les travaux d'isolation et de végétalisation menés dans les écoles mais nous nous inquiétons du maintien de l'éclairage public nocturne ainsi que de celui du mobilier urbain publicitaire et de quelques enseignes commerciales.

Nous nous intéressons à la production de l'eau potable, à son prix, à sa distribution ainsi qu'à sa qualité en maintenant un dialogue participatif avec le Syndicat de Bas Languedoc, l'ARS et la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Ensemble et collectivement nous sommes plus forts, rejoignez-nous.

Philippe HIPPERT - Président de SJE

Visitez notre site internet :

<https://www.st-jean-environnement.fr>



Sommaire

- Actu en Photo	1
- Le PLUi	2
- L'eau potable	4
- Le COM	6
- Les actions de SJE	7
- La fresque du climat	8
- Les Bio-déchets	8
- Les rendez-vous	8

Actu en Photo

En pleine zone naturelle et inondable, des activités illégales se poursuivent et s'étendent. Saint Jean Environnement lance l'alerte.

Le 17 janvier 2019, le tribunal a condamné les propriétaires à quitter la zone et à la remettre en état. Pendant la procédure d'appel, les activités illégales se poursuivent et s'étendent.

Le 7 avril 2022, la commune a transmis au procureur de la République un procès verbal d'infraction. Saint Jean Environnement dénonce les risques environnementaux d'une telle situation.



PLUi, Plan inter-communal de St Jean de Védas

Le Plan Local d'Urbanisme communal de St Jean va disparaître en 2024/2025 au profit du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), commun aux 31 communes de la Métropole.

François Rio, Maire de la commune, et Michaël Delafosse, Président de la Métropole, ont présenté le 7 mars 2023 en salle des Granges, toutes les ambitions portées par ce PLUi : urbanisation maîtrisée, préservation des ressources naturelles, ville du quart d'heure, dynamique agricole, discours rassurant quant à la maîtrise des emprises au sol et des hauteurs, la préservation de nos espaces naturels et agricoles avec la forte volonté de développer l'agropastoralisme.

Comment s'élabore le PLUi ?

Par une compilation savante à chaque strate territoriale...

1- L'Etat donne les règles telle que la loi ZAN de 2021 (Zéro Artificialisation Nette en 2050), dernière nouveauté.

2- La Région fixera, en février 2024 et par « bassin de vie », les surfaces à urbaniser et les objectifs relevant de sa compétence (SRADDET)
3- La Métropole rajoute ses orientations : Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et Projets d'Aménagement et Développement Durable (PADD)

4- Chaque commune de la Métropole, après consultation et enquête publique, vote le PLUi-Climat.

5- L'État valide enfin (ou non, comme à Toulouse) par un arrêté préfectoral, figeant ainsi les règles d'urbanisme des 10 ans à venir.

Quel projet de PLUi pour St JEAN ?

Voici ci-contre, les infrastructures et les projets d'urbanisation actuels et à venir, regroupés sur la même carte par St Jean Environnement : routes, autoroutes, futur Contournement Ouest de Montpellier, parking multimodal, ligne TGV au sud, extension de la Lauze Est, autres parcelles affectées à des projets d'activité et les zones d'extension issues du SCoT de 2019. Un territoire déjà bien occupé et peut-être encore plus demain !

Notre action

Pour de nombreux védasiens, respirer, préserver nos paysages, nos espaces naturels, une densité supportable et des déplacements facilités restent essentiels. St Jean et ses habitants ont déjà beaucoup donné pour le développement de Montpellier et de sa Métropole !

Nos analyses et propositions, issues de la connaissance du territoire, des différentes réunions avec les exploitants agricoles, de vos retours à notre enquête du mois d'avril/mai 2023, sont

actualisées et présentées à nos élus (notre Maire, les vice-présidentes de la Métropole Coralie Manton (en charge du projet PLUi) et Isabelle Touzard, (déléguée à la transition écologique et solidaire, biodiversité, énergie, agroécologie et alimentation).

Les sujets en lien avec ce PLUi sont nombreux : l'impact de l'extension de la zone d'activité Lauze Est, la préservation de la vocation agricole du secteur du Puech Long, les modes de déplacement collectifs et actifs doivent nous mobiliser lors de

l'enquête publique sur le PLUi fin 2023/début 2024. A suivre sur le site :

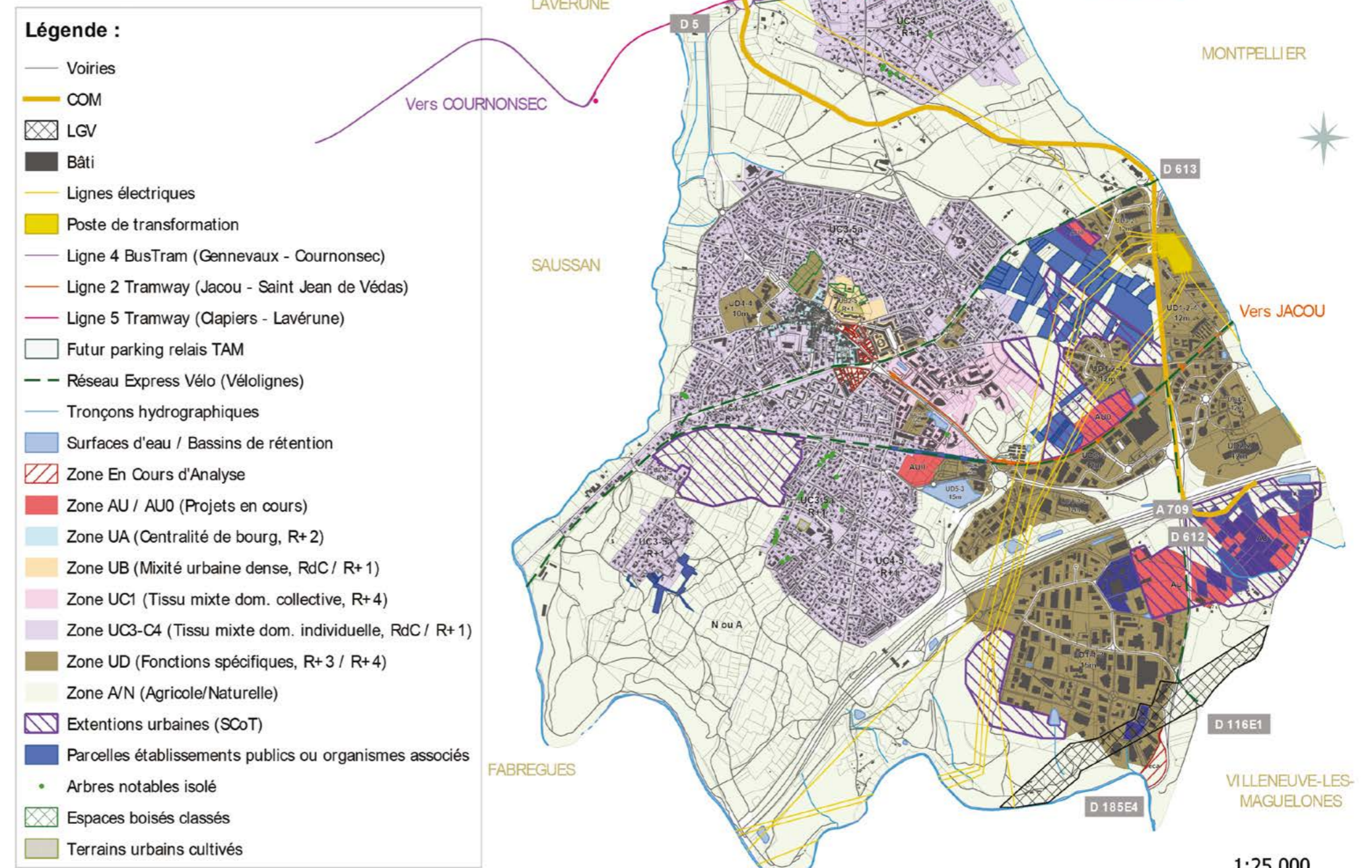
<https://www.montpellier3m.fr/plui>

Construisons notre avenir

Gérer la pression démographique, agir pour le cadre de vie, préserver les espaces naturels et l'agropastoralisme, c'est possible avec la détermination et la participation de tous, habitants, exploitants et élus !

<https://www.st-jean-environnement.fr/urbanisme/plan-local-d-urbanisme-intercommuna-plui/>

Vision PLUi 2023 + SCoT 2019 + parcelles 2021 Saint Jean de Védas



Auteur : Laurie Bocanegra, 2023
Sources : BD Topo, Open Data 3M, Montpellier3M, TAM, VINCI

1:25 000

L'eau potable à Saint Jean de Védas :

Créé en 1946, pour répondre à la pénurie d'eau et à son coût, le **Syndicat du Bas Languedoc (SBL)**, regroupant 9 communes rurales (Bouzigues, Cournonsec, Loupian, Marseillan, Mèze, Montbazin, Saussan, Vic-la-Gardiole, Villeveyrac) et la ville de Sète, a pour compétence : la production (pompage), l'adduction (transport) et la distribution (à notre robinet) d'une eau répondant aux normes sanitaires en vigueur.

Aujourd'hui, le **SBL compte 27 communes** allant de St Jean de Védas à Vias, dont les stations touristiques de Frontignan, Sète et Cap d'Agde qui imposent un surdimensionnement des conduites, réservoirs et équipements de pompage et donc un coût plus important. Dans un souci prévisionnel de sécurisation de la quantité d'eau, **il a été nécessaire d'utiliser l'eau du Bas Rhône** acheminée jusqu'à l'usine de potabilisation de Fabrègues par le canal Philippe Lamour. Il faut savoir que l'eau du Bas Rhône sert aussi pour l'irrigation.

M. Michel, Président du SBL explique sa volonté de maîtriser le coût de l'eau malgré les contraintes liées à l'étendue du réseau, au remplacement de conduites et recherches de fuites et à la diversification de la ressource. Les fuites ne représenteraient plus qu'environ 13% de l'eau distribuée.

Le prix de l'eau à SJV reste plus élevé qu'à Montpellier.

Le SBL a fait le choix de réduire de moitié le coût de l'abonnement et d'instaurer un seuil de 120 m³ d'eau annuels, au-delà duquel l'eau coûte plus cher. Des mesures de réduction ont été mises en place en lien avec les CCAS des différentes communes qui gèrent les dossiers de familles présentant des difficultés financières.

Lors de notre visite du 10 mai à Florensac, M. Michel se veut rassurant sur la réserve en eau de la nappe alluviale de l'Hérault car les demandes d'irrigation des agriculteurs et viticulteurs sont assurées par l'approvisionnement de l'eau du Rhône. Toutefois, le débit a diminué dans la nappe et chacun doit faire des efforts d'économie d'eau. Même si le SBL a acquis un droit de tirage de l'eau du Rhône jusqu'en 2050, rien ne dit que le Rhône sera à un même niveau dans les années futures. La source du Lez est aussi en difficulté et la station de Montpellier Arago est alimentée (en mai 2023) par l'eau du Rhône. Des réserves foncières sont prévues à Agde et Marseillan pour la création éventuelle d'une usine de désalinisation de l'eau de mer.

Pour des raisons techniques de distribution, les védasiens ne reçoivent pas tous la même eau. Les quartiers nord (la limite est à peu-près la suivante : rue de Tourtorel, Grand-rue, rue Fon de l'Hospital) reçoivent l'eau de Pignan (très calcaire) et celle de Florensac en cas de besoin. Les quartiers sud (St Jean le Sec, l'Ortet) reçoivent l'eau du Bas Rhône



sa provenance, les réserves, son coût.

via l'usine de potabilisation de Fabrègues. Depuis le printemps 2023, le captage de Pignan ne fournit plus d'eau (sécheresse).



La dureté de l'eau est d'environ 25 TH au nord et 19 TH au sud.

Or les résultats des analyses figurant sur les factures sont toutes identiques à SJV. **L'Agence Régionale de Santé (ARS) qui effectue ces analyses, alertée par Saint Jean Environnement (SJE), va remédier à cette incohérence en modifiant les lieux de prélèvements.**

Notre commune consomme 1 200 000 m³ d'eau par an et dispose d'un réseau de 78 km de canalisations. Le château d'eau n'est plus opérationnel, la pression étant fournie par l'usine de Fabrègues.

Point pratique, les compteurs d'eau connectés permettent d'avoir une alerte en cas de consommation anormale (à paramétrer sur son espace client du SBL).

Depuis le 1er janvier 2022, la Société d'Economie Mixte à OPération unique (SEMOP) s'occupe de la gestion de l'eau (60% SUEZ, et 40% SBL) avec une durée contractuelle de 13 ans. Un comité de suivi se réunit tous les 15 jours pour peser sur les choix du délégataire. Le conseil d'administration de la SEMOP est constitué de personnels, élus, administratifs et d'une instance associative participative. **SJE a eu confirmation par M. Michel que l'association participerait aux réunions de la SEMOP.**

Qualité de l'eau :

En réalité, il y a trois types de contrôle de la qualité de l'eau potable produite par SBL :

- **un contrôle continu** est effectué par le SBL.
- **un contrôle journalier** est envoyé à l'ARS concernant un certain nombre de pesticides et leurs métabolites.

- **un contrôle mensuel** est effectué sur la concentration de plus de 300 pesticides et leurs métabolites.

Les analyses sont effectuées par Carso, le laboratoire de Lyon agréé par l'ARS.

L'eau provenant de la nappe phréatique de l'Hérault captée à Florensac ne subit qu'un traitement chloré sous forme de gaz. L'eau du bas Rhône est traitée à Fabrègues par oxydation, coagulation, floculation, flottation et filtration sur sable.

M. Michel insiste sur le fait que l'eau est traitée à 95 %, elle est donc d'excellente qualité. Pour les 5% restant, les mesures sont très compliquées du fait de la faible concentration dans l'eau (de l'ordre du microgramme et parfois nano-gramme par litre) et de la multiplicité des produits (molécules fluorées, etc.). SBL ne dispose pas d'instrument de mesure qui permettraient d'analyser si finement les échantillons d'eau. L'eau du SBL contient beaucoup moins de nitrates que certaines eaux commercialisées. M. Michel nous conseille vivement de consommer l'eau du robinet et, si on utilise un adoucisseur, de boire de l'eau non adoucie par l'appareil.



Saint Jean Environnement s'interroge sur la nécessité de prendre en compte et de mesurer d'autres paramètres qui seraient nécessaires à une meilleure qualité de l'eau, comme les composés perfluorés, les résidus de médicaments et les métabolites de pesticides.

Triste anniversaire

Le 27 juin 2022, 29 beaux pins parasols protégés* ont été sauvagement abattus, rue Jean Bène à St Jean de Védas.

Ne les oublions pas ! Commémorons le premier anniversaire de ce massacre qui laissera longtemps sa marque dans le paysage urbain de ce quartier peu attractif et très pollué par le trafic et les poids-lourds.

* au titre du Code de l'environnement ; article L. 350-3

Contournement Ouest de Montpellier (COM)

Appeler ce projet à caractère autoroutier, un 'CONTOURNEMENT', alors qu'il est déjà 100% en secteur urbain, est un abus de langage qui en dit long sur l'hypocrisie de nos décideurs...

Ces mêmes décideurs sont depuis six mois englués sur les aspects financiers et juridiques du programme. L'avenant qui confiait à Vinci-ASF la Maîtrise d'Ouvrage au titre de sa concession autoroutière a été déclaré illégal par le Conseil d'Etat en ce début d'année. Malgré cette décision irrévocable, Vinci continue de travailler sur le projet, et nos élus persistent à penser que l'on trouvera des solutions...

Il n'y a pas de solution ! Vinci doit stopper son implication dans le projet en attendant que les financements se mettent en place (partage entre Etat, Région, Département, Métropole), exercice difficile quand il faut trouver rapidement 300 M€ ou plus. En principe, la Maîtrise d'Ouvrage devrait revenir à l'Etat (DREAL), voire à la Métropole de Montpellier. Il faudra faire un appel à concurrence, conformément au Code de la Commande Publique, pour choisir un Maître d'œuvre (Vinci, ou une autre entreprise) chargé des études et de la réalisation des chantiers. Cette procédure pourrait durer deux ans. Pendant ce temps la DREAL devra mener les Enquêtes Publiques pour la procédure d'approbation environnementale et sur le respect de la Loi sur l'Eau.

Entre temps, la définition des ouvrages doit évoluer. Nos décideurs auront fini par convenir qu'un ouvrage routier urbain, en zones ZFE (Zones à Faibles Emissions), devra être à vitesse limitée à 70km/h. Ceci implique de : repenser les échangeurs,

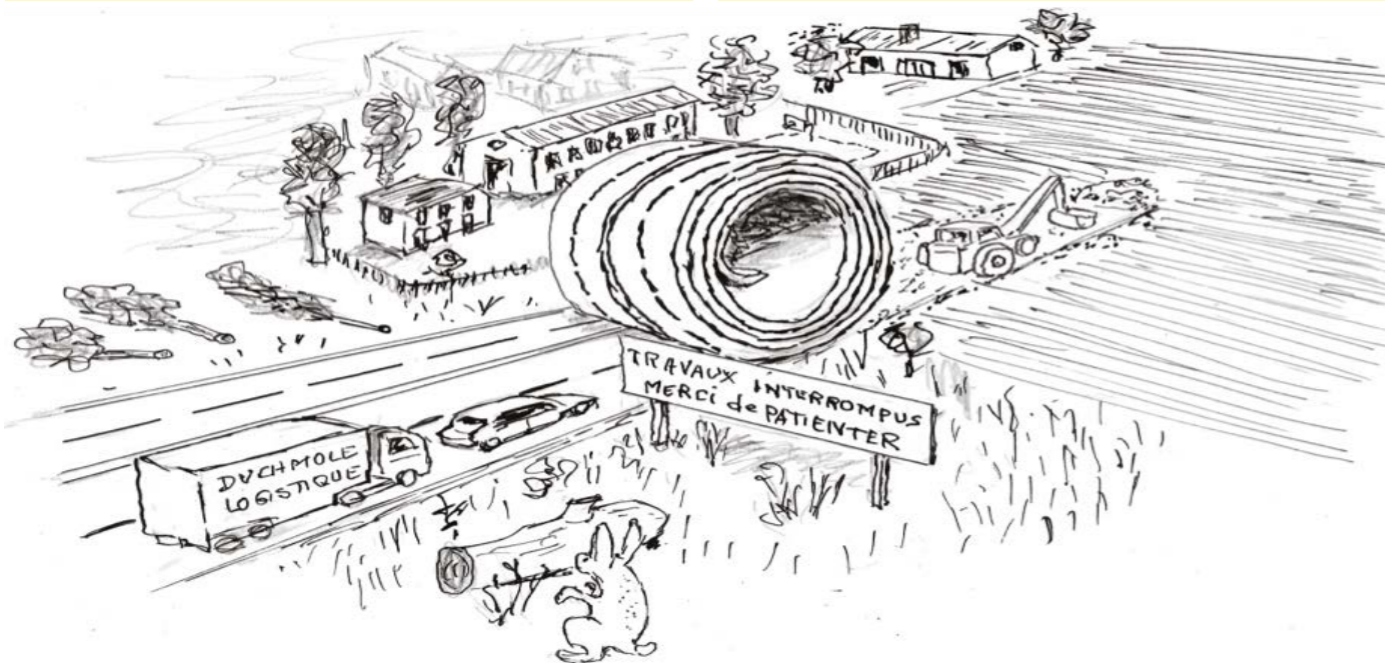
réduire des largeurs de voies et bas-côtés, changer les courbures et pentes, intégrer les voies dédiées aux transports collectifs (tram ou bus) ainsi que des ouvrages efficaces d'intermodalité urbaine... On sera loin du projet tout voiture à caractère autoroutier pensé en 1995. Ce sera aussi l'opportunité, voire la nécessité, de réduire notablement le budget alloué au projet.

La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) prononcée en septembre 2021, basée sur des gains de temps très hypothétiques (3%) pour les automobilistes, pourra-t-elle encore être considérée comme valide, alors que :

- les objectifs du projet intégreront les exigences de réduction drastique des émissions de GES,
- la modélisation des trafics, devra être repensée en intégrant les reports modaux et l'urbanisation induite,
- la définition des ouvrages aura changé notablement, au regard des nouvelles perspectives,
- les valorisations socio-économiques devront être revues en fonction des nouvelles hypothèses et valeurs tutélaires.

Le Recours juridique déposé en 2022 par le Collectif AutreCOM, dénonçant l'illégalité de la DUP, prend aujourd'hui tout son sens. Nous attendons l'audience du Tribunal Administratif, sa décision est attendue fin 2023.

En bref, l'entêtement de l'Etat, sous le gouvernement Castex, à vouloir construire à tout prix un 'barreau' autoroutier dont la réalisation serait confiée à Vinci, aura été un échec, et causé des retards considérables à l'aboutissement d'un projet attendu depuis longtemps par les usagers.



Sortie Garrigue avec les jeunes du Racing club Védasien

A la demande d'un entraîneur de l'école de foot, l'association est partie à la découverte de la garrigue avec les jeunes. Le but était de les familiariser à ce milieu. Mercredi 24 mai 2023, nous avons exploré le parcours nature grâce aux panneaux didactiques installés initialement par SJE. Nous avons observé les arbres et plantes méditerranéennes typiques de ce milieu comme le ciste, le cade, le paliure, le lentisque, le genêt d'Espagne, le chêne. Quelques fleurs ont égayé la sortie ainsi que quelques bestioles bien affairées. Nous avons terminé par une lecture de paysage nous permettant de prendre des repères et de situer les villages alentour et le pic Saint Loup.



SJE s'engage dans l'éducation à l'environnement des jeunes védasiens. Cette expérience peut être poursuivie à l'automne sur le thème de la Mosson.

Découverte du patrimoine de Saint Jean de Védas

Samedi 18 mars, à l'invitation de Saint Jean Environnement, une vingtaine de personnes se sont rassemblées autour de Patrick Martinez pour écouter les histoires du passé de notre village à commencer par le domaine du Terral. Il a connu plusieurs propriétaires, les évêques de Maguelone,

Monseigneur de Bosquet qui le réhabilita, les familles Cambon, Bouscaren puis la commune en 1985.

Le groupe a déambulé vers la rue du Pioch, le château d'eau, le puits de Christol puis le domaine du Claud, la place Victor Hugo, les monuments aux morts pour finir dans la cour de l'école des filles au temps de la mairie-école.

Ce fut l'occasion d'évoquer des anecdotes concernant des personnages illustres comme le baron Huc, la famille Deboisgelin et les soldats morts lors des grandes guerres.

Les participants ont exprimé leur grand intérêt pour le patrimoine. Patrick Martinez passionné par l'histoire, a écrit plusieurs ouvrages sur la commune de Saint Jean de Védas.



Répare vélo au Tennis-Club

En partenariat avec le Tennis-Club, Saint Jean Environnement organisait son 3ème répare vélo. L'occasion d'échanger sur les mobilités actives en entretenant et réparant les vélos apportés.

L'objectif est de favoriser les déplacements doux à Saint Jean de Védas en demandant un véritable réseau de pistes cyclables sécurisées.

Par exemple, à l'occasion de l'aménagement de la rue Fon de l'Hospital, une piste cyclable aurait pu permettre de relier les équipements publics entre



La fresque du climat

L'association « la fresque du climat », créée fin 2018 par Cédric Ringenbach, a pour mission de sensibiliser et de diffuser les connaissances sur les changements climatiques au plus grand nombre.

L'outil se présente sous la forme de cartes qui reprennent des données issues des rapports du GIEC (Groupement Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat). Tout au long des trois heures de cheminement partagé, les animateurs accompagnent le groupe dans la démarche par la réflexion, la créativité et la discussion sur des solutions possibles.



La fresque repose sur un fonctionnement ludique et participatif qui se propose de comprendre l'ampleur et les causalités des enjeux liés aux dérèglements climatiques.

En partenariat avec la médiathèque, nous avons inauguré une première sensibilisation pour l'association et le personnel de la médiathèque les 11 et 26 mai dans les locaux de la médiathèque. Saint Jean Environnement et la médiathèque de St Jean de Védas souhaitent promouvoir d'autres fresques, outils de mobilisation de tous les publics sur les grands défis qui se profilent.

Les rendez-vous

Assemblée Générale de Saint Jean Environnement

Ouverte à tous
vendredi 13/10 à 18h
Salle des Granges - St Jean de Védas

Antigone des Associations

avec CCVM et AutreCom
à Montpellier dimanche 10/09 à 10h

Fête de la Courge courant octobre
Parc de la Peyrière - St Jean de Védas

Les biodéchets

La loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire stipule que tous les particuliers doivent disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. Selon l'article L 541-1-1 du code de l'environnement, tous les ménages devront trier leurs déchets biodégradables (déchet non dangereux dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée.

Les collectivités sont chargées de mettre en œuvre cette disposition et devront étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les déchets alimentaires à la source. La métropole de Montpellier favorise déjà plusieurs dispositifs comme le compostage collectif à mettre en place dans un immeuble ou un quartier. Elle propose aussi la mise à disposition de composteurs individuels. L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas. Cela pour éviter de les enfouir ou de les brûler, tout en réduisant la production des gaz à effet de serre. Les déchets alimentaires représentent 40% de la poubelle grise des ordures ménagères soit l'équivalent de 70kg de déchets organiques par habitant et par an (hors déchets verts). On se réjouit que la Métropole favorise le compostage qui contribue à la bonne santé du sol et donc à celle des cultures.



A Saint Jean de Védas, il existe un composteur partagé sur le site de Roque-Fraisse. L'ambition de la Métropole est d'en installer 200 d'ici 2 ans et d'accompagner les utilisateurs.

Journal d'information de St Jean Environnement
Site internet : www.st-jean-environnement.fr
Mail: sjean.env@gmail.com - Tel: 06 85 65 46 70